

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Institut de Formation d'Ambulancier

Site de CHÂTEAUROUX
216 avenue de Verdun – BP 585
36019 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02.54.29.60.31
Courriel : ifsi@ch-chateauroux.fr

Site :

www.ch-chateauroux-leblanc.fr

 IFSI IFAS IFA Châteauroux – Le Blanc

Dossier d'inscription à la sélection pour l'admission en formation d'ambulancier

Période d'inscription du
08/01/2024 au 02/05/2024

RENTREE 2 SEPTEMBRE 2024

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc a pour mission la formation initiale conduisant au Diplôme d'État d'Ambulancier.

I - CALENDRIER DE SELECTION

Activités	Dates
Inscriptions à la sélection	Du 8 janvier au 2 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Frais d'inscription 	95 Euros : Obligatoire pour valider votre inscription. Etablir le chèque à l'ordre du Trésor Public. Noter au dos du chèque le nom et prénom du candidat. Les droits d'inscription ne sont pas remboursés en cas d'absence, d'échec ou de désistement aux épreuves de sélection.
Affiche des résultats d'admissibilité	Le 3 juin 2024 à 10h
Epreuve orale d'admission	Du 17 au 21 juin 2024
Affichage des résultats des entretiens	Le 1^{er} juillet 2024 à 10h
Rentrée en formation	Le 2 septembre 2024

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront affichés, selon le calendrier de la sélection ci-dessus :

- Institut de formation des ambulanciers - Centre Hospitalier CHATEAUROUX - 216 avenue de Verdun – BP 585 - 36019 CHATEAUROUX CEDEX **et sur le site internet** <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/instituts-de-formation-paramedicale.html> **Si autorisation donnée par le candidat.**

Aucun résultat ne sera donné par téléphone

II – CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Titre II – Conditions d'accès à la formation d'ambulancier :

Art 3. La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale dont la formation par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par un arrêté du ministère chargé de la santé.

Le candidat doit posséder un permis de conduire, hors période probatoire conforme à la législation envigueur et en état de validité (3 ans de permis ou 2 ans si conduite accompagnée).

Lors du dépôt de leur dossier, les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.

Le référent handicap peut être contacté par mail à l'adresse suivante :

- Mme ALBERT-PLIQUE Nicole : nicole.albert-plique@ch-chateauroux.fr

✓ Capacité d'accueil

Pour chaque session, la capacité d'accueil de l'institut est autorisée par le Conseil Régional. Le nombre de reports et réintégrations est inclus dans la capacité.

Capacité d'accueil autorisée (dont reports et réintégrations) Dont les places réservées aux candidats auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les 3 dernières années et titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au niveau 3.	20 places
Places ouvertes à la sélection	20 places
Apprentissage	3 places

III - LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont disponibles du **8 janvier 2024 au 02 mai 2024** sur le site de l'institut : <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/instituts-de-formation-paramedicale.html>

Les dossiers doivent être retournés uniquement par voie postale en courrier recommandé avec AR ou lettre suivie à l'adresse de l'institut : Institut de formation des ambulanciers - Centre Hospitalier CHATEAUROUX - 216 avenue de Verdun – BP 585 - 36019 CHATEAUROUX CEDEX

IV – MODALITES DE SELECTION

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission. Pour se présenter à l'**entretien d'admission**, les candidats doivent réaliser **un stage d'observation** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, **pendant une durée de 70 heures**. Ce stage est réalisé de façon continue sur **un seul lieu de stage**. (**Liste des transports sanitaires habilités**).

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une **attestation de suivi de stage** (Cf. page 29).

 **Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'entretien d'admission.**

Il est fortement conseillé d'anticiper la réalisation du stage d'observation avant les résultats d'admissibilité du 3 juin 2024.

✓ **Sont dispensés du stage d'observation :**

- Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années (justificatifs à joindre obligatoirement) ;
- Les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années. (Justificatifs à joindre obligatoirement)

V – La voie de l'apprentissage

Les personnes de moins de 30 ans ou en situation de handicap ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription dans un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage.

L'admission est directe, sous condition d'avoir fourni le dossier d'inscription complet. Il n'y a pas de droit d'inscriptions aux épreuves de sélection. L'admission des candidats est déterminée en fonction de l'ordre d'inscription après dépôt de l'ensemble des pièces.

Le dossier d'inscription est constitué des pièces suivantes :

❖ La fiche d'inscription complétée et signée (Cf. pages 13 et 14) ;
❖ Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
❖ Un Curriculum vitae ;
❖ Une lettre de motivation avec description du projet professionnel ;
❖ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou un document justifiant des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage ;
❖ Une copie du permis de conduire, hors période probatoire (permis de + de 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée), conforme à la législation en vigueur et en état de validité. Si conduite accompagnée, une attestation est également demandée ;
❖ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
❖ Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (Cf page 21) ;
❖ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (Cf page 19) ;

ADMISSIBILITE

DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ :

Le dossier d'admissibilité comprend les pièces suivantes :

❖ La fiche d'inscription (Cf. pages 13 et 14) est à compléter ;
❖ Une pièce d'identité ;
❖ Le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité ;
❖ Un chèque de 95 Euros à l'ordre du Trésor Public ;
❖ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route délivré par la préfecture (Cf liste des médecins agréés par la préfecture de l'Indre (Cf. page 33) ;
❖ Un certificat médical (page 21) de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (Cf liste des médecins agréés par l'ARS du département de l'Indre - pages 23 à 26) ;
❖ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (Cf. page 19) ;
❖ Une lettre de motivation manuscrite ;
❖ Un curriculum vitae ;
❖ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Le document n'excède pas deux pages ;
❖ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français par un organisme certifié ENIC-NARIC ; (https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr)
❖ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
❖ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française ;
❖ Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier ;

Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou en discontinu, comme auxiliaire ambulancier ou comme conducteur d'ambulance, dans les trois dernières années, fournit l'attestation d'employeur figurant (Cf. page 31).

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation figurant ci-dessous et noté sur 20 par un binôme d'évaluateurs composé d'un ambulancier diplômé d'état en activité professionnelle ou d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'état ambulancier et d'un formateur permanent ou d'un directeur en institut de formation d'ambulanciers.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles.

⚠ TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE ET/OU NON CONFORME DEVRA ETRE COMPLÉTÉ AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SOIT LE 2 MAI 2024 MINUIT (cachet de la poste faisant foi)

ATTENDUS DE LA SELECTION :

Annexe V – Arrête du 11 avril 2022

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre :	
ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe
	Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CONDITIONS PARTICULIERS - DISPENSES D'ADMISSIBILITE

Sont dispensés de l'admissibilité sur dossier et peuvent accéder directement à l'entretien d'admission :

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au **niveau 4** ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

TITRES ET DIPLOMES : cocher la ou les case(s) qui vous concerne(nt) **et fournir une copie recto-verso des originaux des diplômes ou titres traduits en français**

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux ;

	Certifications de niveau 3 du secteur sanitaire ou social
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant arrêté du 22/10/2005
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture arrêté du 16/01/2006
<input type="checkbox"/>	Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles arrêté du 11/01/2021
<input type="checkbox"/>	Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social arrêté du 10/07/2020
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social arrêté du 29/01/2016 spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire"
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social fusion des spécialités, nouveau référentiel publié en 2021
<input type="checkbox"/>	Titre professionnel Conducteur Livreur sur véhicule utilitaire léger
<input type="checkbox"/>	Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Médical
<input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) :
	Certifications de niveau 4
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant arrêté du 10/06/2021
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture arrêté du 10/06/2021
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne options "à domicile" "en structures sanitaires, sociale ou médico-sociale" arrêté du 11/05/2011
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat Professionnel spécialité Services aux personnes et aux Territoires arrêté du 22/08/2011
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Assistant de Régulation Médical arrêté du 19/07/2019
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat Professionnel Organisation de Transport de Marchandises
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (niveau 4)
<input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) :
	Titres I,II,III, V du Livre III de la quatrième partie du Code de la Santé publique
<input type="checkbox"/>	Infirmier
<input type="checkbox"/>	Masseur-Kinésithérapeute
<input type="checkbox"/>	Pédicure Podologue
<input type="checkbox"/>	Ergothérapeute
<input type="checkbox"/>	Psychomotricien
<input type="checkbox"/>	Manipulateur d'Electroradiologie Médicale
<input type="checkbox"/>	Technicien de Laboratoire Médical
	Situations spécifiques
<input type="checkbox"/>	Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
<input type="checkbox"/>	Admis en formation d'auxiliaires médicaux

ADMISSION

ENTRETIEN D'ADMISSION :

Pour se présenter à l'entretien d'admission les candidats dispensés de l'admissibilité doivent fournir :

❖ La fiche d'inscription (Cf. page 13 et 14) est à compléter ;
❖ Une pièce d'identité ;
❖ Un chèque de 95 Euros à l'ordre du Trésor Public ;
❖ Le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité ;
❖ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route délivré par la préfecture (Cf liste des médecins agréés par la préfecture de l'Indre (Cf. page 33) ;
❖ Un certificat médical (page 21) de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (Cf liste des médecins agréés par l'ARS du département de l'Indre (Cf. pages 23 à 28) ;
❖ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. (Cf. page 19) ;
❖ Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années doivent fournir l'attestation d'employeur figurant en (Cf. page 31) ou à défaut tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel ; (Contrat de travail)

⚠ TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE ET/OU NON CONFORME DEVRA ETRE COMPLÉTÉ AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SOIT LE 2 MAI 2024 MINUIT (cachet de la poste faisant foi).

L'entretien d'admission est évalué par un jury composé :

- D'un directeur d'un institut de formation ou son représentant issu de l'équipe pédagogique ;
- D'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un ambulancier diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans ;

Un entretien oral **d'une durée de 20 minutes maximum, noté sur 20 points**, comprend une présentation orale de 5 minutes en lien avec le stage d'observation (de 70h) ou son parcours professionnel et un échange de 15 minutes avec le jury.

Cet entretien a pour objet :

- D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8/20 points à cette épreuve est éliminatoire.

La sélection des candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, comprend **uniquement un dossier d'admission** dont les pièces sont celles du dossier d'admissibilité. (Cf. page 11).

AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN D'ADMISSION

Les candidats en situation de handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.

Merci de prendre contact avec le référent handicap : nicole.albert-plique@ch-chateauroux.fr

Demande d'aménagement : oui non Si oui, fournir les préconisations de la MDPH

VI – RESULTATS DU PROCESSUS SELECTION

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés dans chaque institut de formation et publiés sur internet dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats. Ils sont consultables sur le site <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/instituts-de-formation-paramedicale.html>. **Si autorisation donnée par le candidat.**

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats, aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Le candidat reçu sur liste principale ou sur liste complémentaire **dispose de dix jours** suivant l'affichage pour **confirmer par écrit son souhait d'entrer en formation** auprès de l'institut. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire.

✓ Report de scolarité

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Par dérogation, le directeur de l'institut peut accorder un report de scolarité pour une durée qu'il détermine dans la limite de deux ans :

- Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'alternance ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation ;

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ

Votre dossier doit être déposé complet au plus tard le 2 mai 2024 minuit (Cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers doivent être retournés uniquement par voie postale en courrier recommandé avec AR ou lettre suivie à l'adresse de l'institut

PIECES OBLIGATOIRES :

Imprimé de votre fiche inscription (Cf. pages 13 et 14)	<input type="checkbox"/>
Un chèque de 95 Euros pour les sélections	<input type="checkbox"/>
Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité , ou du passeport, ou du titre de séjour. (Document EN COURS DE VALIDITÉ (sinon copie du document + attestation de demande de renouvellement),	<input type="checkbox"/>
Pour les candidats ayant plus de 3 ans de permis de conduire (à la date d'inscription aux épreuves de sélection) : Photocopie recto/verso de votre permis de conduire catégorie B conforme à la Réglementation en vigueur et en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Pour les candidats ayant 2 ans de permis de conduire et qui ont bénéficié du dispositif de la conduite accompagnée (à la date d'inscription aux épreuves de sélection) : - Photocopie recto/verso de votre permis de conduire catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité - Attestation justifiant de la conduite accompagnée	<input type="checkbox"/>
Attestation de sécurité sociale	<input type="checkbox"/>
Photocopie de l' attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance via le site de la préfecture de l'Indre : https://www.indre.gouv.fr/index.php/Demarches/Toutes-les-demarches-pour-les-particuliers2/Titres-d-identite-et-de-circulation/Permis-de-conduire/Liste-des-medecins-agrees-pour-le-controle-medical-du-permis-de-conduire (Cf. page 33)	<input type="checkbox"/>
Certificat médical d'aptitude (Cf. page 13) à faire compléter par un médecin agréé ARS (Cf liste des médecins agréés par l'ARS du département de l'Indre (Cf. page 21)	<input type="checkbox"/>
Certificat médical de vaccinations obligatoires conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation de professionnels de santé en France à faire compléter par votre médecin traitant (Cf. page 19)	<input type="checkbox"/>
Une lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>
Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (maximum 2 pages)	<input type="checkbox"/>
La photocopie du titre ou diplôme homologué au minimum au niveau 4	<input type="checkbox"/>
La photocopie du titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au niveau 3	<input type="checkbox"/>
AFGSU 2 si vous l'avez obtenu	<input type="checkbox"/>
La photocopie du titre ou diplôme étranger permettant l'accès direct à des études Universitaires (avec document de comparabilité française)	<input type="checkbox"/>
La photocopie de l'admission en formation d'auxiliaires médicaux	<input type="checkbox"/>
Attestation de l'employeur pour les candidats ayant exercé un mois au minimum en qualité d'auxiliaire ambulancier durant les 3 dernières années (Cf. page 31)	<input type="checkbox"/>
Attestation d'emploi de 3 ans pour les sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille	<input type="checkbox"/>
Attestation de l'employeur pour les candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les 3 dernières années (Cf. page 31)	<input type="checkbox"/>
<u>Pour les candidats en situation de handicap uniquement</u> : Attestation d'aménagement spécifique (tiers temps...)	<input type="checkbox"/>

POUR VOUS GUIDER

DANS QUELLE SITUATION ETES-VOUS ?

- Vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un an en continu durant les 3 dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, à la date des épreuves et vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme listé dans la rubrique « titres et diplômes ».**

Dans cette situation vous êtes : admis – Aucune épreuve - Pas de stage d'observation. Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

- Vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un an en continu durant les 3 dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, à la date des épreuves.**

Dans cette situation les épreuves de sélection seront : dossier d'admission - Pas de stage d'observation. Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

- Vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, dans les 3 dernières années, à la date de clôture des inscriptions et vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme listé dans la rubrique « titres et diplômes » ci-dessus ou vous êtes admis en formation d'auxiliaires médicaux.**

Dans cette situation la sélection comportera un entretien d'admission. Vous n'aurez pas à réaliser de stage d'observation Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

- Vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, au cours des 3 dernières années, à la date de clôture des inscriptions.**

Dans cette situation la sélection sera un dossier d'admissibilité et l'entretien d'admission-. Vous n'aurez pas à réaliser de stage d'observation Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

- Vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme listé dans la rubrique « titres et diplômes » (cf page 6) ou vous êtes admis en formation d'auxiliaires médicaux.**

Dans cette situation la sélection sera la réalisation d'un stage d'observation et un entretien d'admission. Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

- Vous êtes dans une autre situation.**

Dans cette situation la sélection sera la constitution du dossier d'admissibilité, un stage d'observation et un entretien d'admission. Il faudra fournir des documents précisant les modalités de prise en charge financière de votre formation.

VIII – FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription est disponible (Cf: pages 13 et 14). Elle est à compléter et à joindre avec les documents attendus dans le dossier d'admissibilité ou d'admission.

Institut de Formation d'ambulancier
Site de CHÂTEAUROUX
216 avenue de Verdun – BP 585
36019 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02.54.29.60.31
Courriel : ifsi@ch-chateauroux.fr

Réservé à l'Institut

- BAC
 AA
 C. Partiel
 C° d'entrée en F°

**FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ENTREE EN FORMATION
D'AMBULANCIER 2024-2025**

Nom d'usage : Prénoms :

Nom de famille (nom de naissance) :

Date de naissance :

Lieu de naissance (avec Numéro Département) :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : (fixe + portable)

Adresse mail **obligatoire** :

N° Sécurité Sociale et caisse d'affiliation :

Situation de famille : Vie maritale Pacsé Marié
 Divorcé/séparé Veuf Célibataire

Nombre d'enfants à charge : Âge des enfants :

Coordonnées de la personne à prévenir :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (fixe + portable) :

Lien de parenté :

Diplômes scolaires obtenus - Dispensant des épreuves d'admissibilités.

Baccalauréat : général technologique agricole professionnel ...) Série :
Autre diplôme de niveau IV (à préciser)

- D.E. Aide-soignante année d'obtention
 D.E. Infirmier année d'obtention
 BEP sanitaire et social - ASSP ou BEPA Services aux Personnes. DE AF / DE AMP / DE TISF
 CAP - Petite Enfance / Service en Milieu Rural / Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif.
 Autre diplôme de niveau IV (à préciser)
 D.E. Auxiliaire de Puériculture D.E. Assistant de vie aux Familles
 D.E. Auxiliaire Médical (à préciser) D.E. Auxiliaire de Vie Sociale
Autre Diplôme scolaire le plus élevé obtenu : Année :

Aménagement des épreuves de sélection et d'évaluation pour les personnes en situation de handicap :

Oui Non

▶ Demande d'aménagement pour la scolarité (cours, évaluations...) : Oui Non

▶ Fournir l'avis et proposition de la MDPH.

Demande écrite à formuler au plus tard le 12/02/2024 -cachet de la poste faisant foi

Espace d'expression des besoins spécifiques pour le suivi de la formation

.....
.....
.....

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 ? Oui Non
(Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Si oui, date d'obtention :

Permis de conduire B obtenu le :

Fin de la période probatoire le.....

RQ : Vous ne devez plus être en possession d'un permis probatoire à la date d'entrée en formation.

Aptitude préfectorale à la conduite d'ambulance Valable jusqu'au

(Joindre une copie de votre CERFA bleu ou de l'original de votre Aptitude délivré par la Préfecture)

Etes-vous auxiliaire ou conducteur ambulancier ? Depuis au moins 1 mois (1) ? Oui Non

(Si oui, joindre votre attestation d'auxiliaire ambulancier)

Demandeur d'emploi : Oui Non

Indemnisé Pôle Emploi : Oui Non

Profession actuelle : Depuis le :

Temps plein Temps partiel

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	
Dates	Employeurs

Les données administratives seront utilisées dans le cadre d'enquêtes régionales conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifié. En cas de refus de votre part, le signaler au secrétariat lors du dépôt de votre dossier.

J'autorise l'institut à publier mes nom(s) et prénom(s) sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats :

OUI

NON

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____, le _____

SIGNATURE DU CANDIDAT

IX – LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES

Tous les renseignements utiles pourront être fournis par le secrétariat de l'IFA.

- **Coût pédagogique de la formation au diplôme d'Etat d'Ambulancier pour l'année scolaire 2023/2024 : 5 700 euros (révisable tous les ans).**
- **Le financement du coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :**
 - Le Conseil Régional (Cf. Conditions de prise en charge du financement des formations du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire sur le site du Conseil Régional Centre Val de Loire : [Besoin de financer vos études pour des formations du secteur sanitaire et social ? | Orientation Centre-Val de Loire ;](#)
 - L'Employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle et de la formation continue - demande écrite à faire auprès de l'employeur au plus tard à l'inscription aux épreuves de sélection ;
 - L'Employeur et l'OPCO (établissement privé ou public) : Pour connaître vos droits à la formation continue, vous pouvez vous adresser à vos employeurs ou au Numéro suivant mis à disposition par le Conseil Régional : 0800222100.
Attention : certains dossiers de demande de prise en charge doivent être réalisés plusieurs mois avant l'entrée en formation
- **La rémunération pendant la formation** peut, selon la situation individuelle du candidat, lui être accordée par :
 - L'Employeur (établissement public) : Rémunération au titre de la Promotion Professionnelle pendant la formation continue - demande écrite à faire auprès de l'employeur au plus tard à l'inscription aux épreuves de sélection ;
 - L'Employeur et l'OPCO (établissement privé ou public) ;
- **Des aides ou indemnités pendant la formation** peuvent, éventuellement selon la situation individuelle du candidat, lui être accordées par :
 - Le Pôle Emploi (France Travail) : Si vous êtes demandeur d'emploi, il vous appartient de prendre contact avec le Pôle Emploi (France Travail) pour continuer à percevoir vos indemnités ;

Indemnisation : l'inscription comme demandeur d'emploi doit être effectuée avant l'entrée en formation et la demande « d'attestation d'inscription à un stage de formation » (AIS) pour le demandeur d'emploi indemnisé doit être complétée et validée par le Pôle Emploi (France Travail) ;
- **La bourse sanitaire et sociale**
 - Si vous êtes éligible aux aides financières octroyées par la Région, une demande de bourse sanitaire et sociale est possible. Elle est calculée en fonction des revenus et se compose de sept échelons ;
A ce jour les modalités de demande restent à préciser. Vous serez informé(e) dans les meilleurs délais.

DOSSIER SANTÉ

Conformément à l'article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée à la production du dossier médical comprenant les documents suivants :

- 1) A la production, un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

**Le certificat médical d'aptitude est à remettre à l'Institut au plus tard
le 02 septembre 2024**

Vous trouverez ci-joint le certificat à remplir et la liste des médecins agréés pour le département de l'Indre

Pour les autres départements vous pouvez demander la liste des médecins agréés du département auprès de l'Agence Régionale de Santé ([Dans ce cas vous voudrez bien nous faire parvenir cette liste avec votre certificat](#)).

- 2) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccination.
Vous trouverez dans le dossier médical joint le certificat médical de vaccination à remplir.

Si vous n'avez jamais été vacciné(e), débutez le schéma vaccinal dès que possible.

Si vous avez déjà reçu des vaccins, vous devrez obligatoirement fournir **une copie de votre carnet de vaccination.**

- ⚠ L'immunisation effective nécessite plusieurs injections à un mois d'intervalle selon un protocole à établir avec son médecin traitant, impliquant d'anticiper les injections 2 mois avant l'entrée à l'I.F.A
- ⚠ Concernant la vaccination contre l'hépatite B, en cas de schéma vaccinal complet, vous devrez obligatoirement fournir une sérologie.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus

Dossier médical

Pour l'entrée en formation
en Institut de Formation Paramédicale
IFSI/IFAS/IFA

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** réaliser et conserver une photocopie de votre «Dossier médical » afin de produire ce document s'il vous est demandé sur vos lieux de stage.

Nom : Nom d'usage :
Prénom : Date de naissance :/...../.....
Adresse : N° : Rue :
.....
Code Postal : Ville :
N° Téléphone :
E-mail :@.....

FILIERES :

Ambulancier

Pour votre entrée en formation vous devez obligatoirement fournir :

1) Une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations avant le stage

A faire remplir par un centre de vaccinations ou par votre médecin généraliste

2) Un Certificat médical d'aptitude à la fonction

A faire remplir par un médecin agréé par l'A.R.S.

**Pour une admission définitive en formation,
ces deux certificats médicaux doivent être conformes à
la législation en vigueur**

Tuberculose – Obligatoire en milieu professionnel

Un test diagnostique de la tuberculose IDR ou Quantiferon obligatoire pour certaines études et professions. Le résultat de sa mesure doit être noté, il servira de test de référence.

Diphtérie, Tétanos, Polio – Obligatoire en milieu professionnel

Les rappels sont effectués aux mêmes âges fixés (25 ans, 45 ans et en fonction de la poursuite des activités professionnelles, 65 ans), avec un vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTpolio).

A l'âge de 25 ans, sera associée la valence coqueluche à dose réduite (ca) chez l'adulte n'ayant pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des cinq dernières années (dTcaPolio).

COVID 19 Fortement recommandé

L'arrêté du 1^{er} juin 2023 a acté la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID-19 pour les étudiants et élèves suivant une formation paramédicale.

Hépatite B – Obligatoire en milieu professionnel

L'article L.3111-4 du Code de la santé publique (CSP) rend obligatoire l'**immunisation contre l'hépatite B** pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination et pour les élèves ou étudiants se préparant à l'exercice de certaines professions de santé. **Cette immunisation vise en premier lieu à protéger ces personnels. Elle permet également de protéger les patients vis-à-vis de la transmission de ce virus par un soignant.**

Arrêté du 6 mars 2007 et Arrêté du 2 août 2013 détaillé par l'**annexe I et l'annexe II (détermine la conduite à tenir face à une personne « non répondeuse »** à la vaccination contre l'hépatite B, bien qu'ayant reçu un schéma complet de vaccination).

Rougeole, Rubéole et Oreillons – Recommandé en milieu professionnel

Les personnes nées avant 1980, non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole, qui exercent des professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste, devraient recevoir une dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole. Les professionnels travaillant au contact des enfants devraient aussi recevoir une dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole.

Pour l'ensemble de ces personnels dont les antécédents de vaccination ou de maladie (rougeole, rubéole) sont incertains, la vaccination peut être pratiquée sans qu'un contrôle sérologique préalable soit systématiquement réalisé.

Schéma vaccinal

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir, au total, deux doses de vaccin trivalent ROR, quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.

Varicelle – Recommandé en milieu professionnel

La vaccination contre la varicelle est recommandée pour les personnes sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative, qui exercent en contact avec la petite enfance (crèches et collectivités d'enfants notamment) ; à l'embauche ou à défaut, déjà en poste, en priorité dans les services accueillant des sujets à risque de varicelle grave (immunodéprimés, services de gynéco-obstétrique, néonatalogie, pédiatrie, maladies infectieuses, néphrologie).

Schéma vaccinal

Deux doses espacées de 4 à 8 semaines ou de 6 à 10 semaines selon le vaccin utilisé.

Hépatite A – Recommandé en milieu professionnel pour les personnels exposés professionnellement à un risque de contamination

Grippe Saisonnière – Recommandé en milieu professionnel

△ INFORMATION :

CENTRE DE VACCINATION DEPARTEMENTAL DE L'INDRE A CHATEAUROUX

- **Ouvert à tous public à partir de 6 ans**
- **Assure la vaccination la vaccination gratuite selon les recommandations du calendrier vaccinal**

Institut inter Régional pour la Santé (IRSA)

Centre Colbert, 2 Rue Eugène Rolland Bâtiment H - 1er étage, 36000 Châteauroux

Téléphone : 02 54 08 13 36

Certificat Médical de vaccination L 3111-4 du Code de la

Santé Publique

Je soussigné(e), Docteur

Atteste que l'étudiant(e)

Nom – Prénom :

A été vacciné(e) :

	<i>Obligatoire</i>	
Contre la diphtérie, tétanos et poliomyélite		
Protégé ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Si oui, prochain rappel le :		
Contre l'hépatite B		
Schéma vaccinal complet réalisé (3 doses)	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Si non, date de la prochaine injection :		
Preuve d'une immunité (anticorps antiHbs > 10)	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Si Ac Hbs < 10 : dosage des anticorps anti Hbc ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Si Ac Hbc positif : dosage des antigènes Hbs ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
A présenté un test tuberculinique et les résultats datant de moins d'un an (IDR ou quantiféron)	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
FOURNIR IMPERATIVEMENT UNE COPIE DU CARNET DE VACCINATION ET LES RESULTATS DE LA SEROLOGIE (anticorps antiHbs)		

Il est fortement conseillé de mettre à jour les vaccinations recommandées

COQUELUCHE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> rappel vaccinal à 25 et 45 ans
RUBEOLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
ROUGEOLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> 2 injections
OREILLONS	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
VARICELLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
MENINGITE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>

Certificat fait le

.....

Signature et Cachet du médecin

**Certificat médical d'aptitude à établir par un médecin agréé*
pour l'admission en institut de formation paramédicale**

Je soussigné(e), Docteur.....

Médecin agréé par l'ARS de la Région.....

Exerçant à

Atteste que l'étudiant(e) ou l'élève :

Nom – Prénom :.....

N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et 10 juin 2021 article 8 ter)

(cocher la filière choisie) :

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Infirmier

A la date du

Signature et cachet du médecin agréé

* La liste des médecins agréés est disponible sur le site de l'ARS de votre région en indiquant « Médecin agréé » dans un moteur de recherche



Liste des médecins agréés

Vous pouvez également trouver la liste sur le site : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/trouver-un-medecin-agree-0>



**Agence régionale de santé
Centre - Val de Loire
Direction départementale de l'Indre**

ARRÊTÉ n° 2023-DD36-0021-OSMS du 07 AOÛT 2023
Portant modification de l'arrêté n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023
portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le
département de l'Indre

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié, fixant la rémunération des médecins agréés visé par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre ;

Vu la demande, en date du 12 juillet 2023, d'inscription sur la liste susmentionnée du Dr Philippe MUREAU, médecin généraliste ;

Considérant l'avis favorable du médecin président du conseil médical départemental en date du 2 août 2023 ;

Considérant l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Indre en date du 2 août 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la confédération syndicale des médecins français de l'Indre en date du 2 août 2023 ;

Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrit sur la liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre, le médecin désigné ci-après :

Le Dr MUREAU Philippe.

Article 2 : La liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre annexée à l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023, est modifiée et remplacée par la liste ci-jointe en annexe.

Article 3 : Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se déporter.

Article 4 : La secrétaire générale et la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Centre – Val de Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Nadine CHAÏB

Liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre Annexe à l'arrêté modificatif Préfectoral n°2023-DD36-0021-OSMS du 7 août 2023

MEDECINS GENERALISTES	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE
<i>Arrondissement de Châteauroux</i>		
ADNANE Samir	MSP 1 rue du Clos St Joseph 36200 ARGENTON SUR CREUSE	02 54 01 53 60
BROUSSE Lionel	59 avenue d'Argenton 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 25 19
BRUNEAU Jean-Jacques Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des conseils médicaux (séances plénières ou restreintes)	Centre COLBERT - BAT H 2 rue Eugène ROLLAND 36000 CHATEAUROUX	06 47 31 56 90
COCHEREAU Jean-Marc Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des conseils médicaux (séances plénières ou restreintes)	44 route d'Issoudun 36130 DEOLS	06 08 61 92 13
CLUZEAU Frédéric	11 route de Châteauroux 36700 CHATILLON SUR INDRE	02 54 38 76 16
DA SILVA Jean-Paul	MSP LA CARAVELLE 16 rue Albert CAMUS 36000 CHATEAUROUX	02 54 22 05 37
DE TAURIAC Yves	MSP 4 rue des Jardins 36320 VILLEDIEU SUR INDRE	02 54 08 19 35
DELESALLE Christophe	Centre de Santé Régional de Buzançais 1 rue Hubert Philippeau 36500 BUZANCAIS	02 54 28 09 88
LARBAOUI Mahmoud	22 avenue Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 34 34
LAMARQUE Brigitte	L'Arcade 15 route de Migné 36500 VENDOEUVRES	02 53 38 36 61
LE LIBOUX Sylvaine	MSP 28 rue des Princes 36600 VALENCAY	02 54 00 10 24
MHREZ Eiad	11 rue du 8 mai 1945 36000 CHATEAUROUX	02 42 00 12 28
RANTY Céline	Espace santé 1 rue Mis et Thiennot 36130 DEOLS	02 54 35 50 00

SAVOYEN Philippe	Maison médicale 2 place du Champ de Foire 36360 LUCAY LE MALE	02 54 4048 97
SCOCCIMARRO Alexandre	MSP 2 rue Hubert Philipeau 36500 BUZANCAIS	02 54 84 11 46
VALETTE Henri	61 rue Auclert-Descottes 36200 ARGENTON SUR CREUSE	02 54 01 17 17
<i>Arrondissement d'Issoudun</i>		
AL MAAZ Chouja	CH La Tour Blanche Avenue Jean BONNEFOND 36105 ISSOUDUN CEDEX	06 03 69 20 30
DERIAUD Yves	Centre de santé CH La Tour Blanche Avenue Jean BONNEFOND 36105 ISSOUDUN CEDEX	02 54 03 54 05
LESAGE Michel Radiation de la liste à compter du 30/06/2024 (retraite)	40 place de la Croix de Pierre 36100 ISSOUDUN	02 54 03 00 06
<i>Arrondissement de La Châtre</i>		
ASTIER Claudine	43 avenue d'Auvergne 36160 SAINTE SEVERE	02 54 30 56 40
CAMBRAY René-Laurent	5 rue des Fossés St Jacques 36400 LA CHATRE	02 54 62 16 16
KRZEMIEN Nicolas	20 rue de la Caserne 36160 SAINTE SEVERE	02 54 30 54 48
RUIZ Christophe	MSP 18 bis avenue de Verdun 36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE	02 54 30 84 32
<i>Arrondissement de Le Blanc</i>		
EYRAUD Sophie	11 chemin des Charrots 36800 SAINT GAULTIER	02 54 47 01 06
FERRAGU Alain	MSP 1 rue des jardins d'Azay 36290 AZAY LE FERRON	02 54 39 20 05
GAUDUCHON Thierry	MSP 1 rue des jardins d'Azay 36290 AZAY LE FERRON	02 54 39 24 64

MATHIEU Anne	4 bis rue du Château 36290 MEZIERES EN BRENNÉ	02 54 38 08 00
MUREAU Philippe	23 avenue Jean JAURES36370 BÉLABRE	02 54 28 09 41
MVOULA Crépin	43 rue de la République36300 LE BLANC	02 54 37 18 80
THOYER Laëtitia	11 chemin des Charrots 36800 SAINT GAULTIER	02 54 47 01 06
MEDECINS SPECIALISTES		
Anesthésie		
TARAS-MICOUREAU Edyta	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	06 18 76 46 46
Psychiatrie		
RHIAT Abdelghani (psychiatre des hôpitaux)	CH Châteauroux-Le Blanc Pôle de psychiatrie – site la Châtre - CMP 40 rue des Oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 06 54 42
Chirurgie orthopédique- traumatique		
LACOURBAS Alain Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des expertises médicales des agents de collectivités locales et territoriales	1 Le Moulin des Buissons36400 MONTGIVRAY	06 08 72 35 00
Endocrinologie - diabétologie		
SURUCEANU Vitalie	40 rue des Oiseaux36400 LA CHATRE	02 54 48 45 93
Gériatrie		
HEBRI Hamadi	CH CHATEAUROUX-LE BLANC Site du BLANC 5 rue Pierre Milon - BP 202 36300 LE BLANC	02 54 28 28 26

Gériatrie - Addictologie		
BOUQUET Frantz	CH CHATEAUROUX-LE BLANC Site du BLANC 5 rue Pierre Milon BP 202 36300 LE BLANC	02 54 28 28 27
Chirurgie générale		
BATOKO Adam	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	02 54 29 60 07
VINET Alexis	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	06 60 16 60 68
Cardiologie et maladies vasculaires		
GHANEM Fahmi	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	06 32 24 59 40
BENFREHA Khaled	8 rue du Grand MOUTON 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 05 57
Hépatogastroentérologie		
CAZES Pierre-Yves	7 rue Albert 1er 36000 CHATEAUROUX Changement d'adresse professionnelle à compter du 1er juillet 2023 Clinique St François – ELSAN 22 Av. Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX	06 89 33 95 27
Ophthalmologie		
CHASSOT Pascal	40 rue des Oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 48 45 93
COTINEAU Jean	22 bis rue Condorcet 36000 CHATEAUROUX	06 07 85 23 17

ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION

CANDIDAT :

Nom : Nom marital éventuel :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Mail :

DATE DU STAGE : du..... au.....
Ce stage d'une durée de 70 heures, doit être réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.

ENTREPRISE :

Nom : N° Siret :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Fax :
 Mail :
 Nom et fonction du responsable du suivi du stage d'observation :

APPRECIATION DU CANDIDAT					
(mettre une croix dans la colonne choisie et motiver impérativement votre choix)					
CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS OBLIGATOIRES
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Aptitudes relationnelles (communication avec les membres de l'équipe, relation avec les patients)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise des caractéristiques spécifiques d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Cachet et signature du responsable de l'entreprise :

Date

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCE AU MOINS UN MOIS EN QUALITE D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

CANDIDAT :

Nom : Nom marital éventuel :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Mail :

PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :

du.....au.....

ENTREPRISE :

Nom : N° Siret :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Fax :
 Mail :
 Nom et fonction du responsable dans l'entreprise :

APPRECIATION DU CANDIDAT (mettre une croix dans la colonne choisie et motiver impérativement votre choix)					
CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS OBLIGATOIRES
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Cachet et signature du responsable de l'entreprise :

Date

**LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS EN
CABINET**

Chargés d'apprécier l'aptitude physique des candidats ou conducteurs
préalablement à la délivrance ou au maintien du permis de conduire
(mise à jour: 28/07/2023)

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUROUX

COMMUNE	PRATICIENS	LIEU DE CONSULTATION	TÉLÉPHONE
BUZANÇAIS	Docteur SCOCCIMARRO Alexandre	Maison de Santé Pluridisciplinaire Allée du Landais-36500 BUZANÇAIS	02 54 84 11 46
CHÂTEAUROUX	Docteur DHUTU Pierre-Olivier Docteur LARBAOUI Mahmoud	Cabinet Médical 22 avenue Marcel Lemoine 36 000 CHÂTEAUROUX	02 54 34 34 34
DÉOLS	Docteur RANTY Céline	1 rue Miss et Thiennot- 36 130 DÉOLS	02 54 35 50 00
VALENÇAY	Docteur LE LIBOUX Sylvaine	Pôle santé 28 rue des princes 36 600 VALENÇAY	02 54 00 10 24
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Docteur DE TAURIAC Yves	4 rue des Jardins 36 320 VILLEDIEU-SUR-INDRE	02 54 08 19 35
CHISSAY-EN-TOURAIN (41)	Docteur HADBA Imad	2 impasse de la Ménaudière 41 400 CHISSAY-EN-TOURAIN	02 54 71 19 40

ARRONDISSEMENT DE LA CHÂTRE

BOUSSAC (23)	Docteur DAGARD Philippe	4 rue du Limousin 23600 BOUSSAC	05 55 65 08 28
CLUIS	Docteur PIRAMPEL Elena Stefana	15 rue du 19 mars 1962 36340 CLUIS	02 54 31 21 90

ARRONDISSEMENT DU BLANC

LE BLANC	Docteur MVOULA Crépin	43 rue de la République 36 300 LE BLANC	02 54 37 18 80
----------	-----------------------	--	----------------

ARRONDISSEMENT D'ISSOUDUN

CHÉZAL-BENOÎT (18)	Docteur CLASQUIN Maryse	2 rue des Écoles 18160 CHÉZAL-BENOÎT	06 72 02 13 40
ISSOUDUN	Docteur LESAGE Michel	44 rue Marmouse 36100 ISSOUDUN	02 54 03 00 06
VIERZON (18)	Docteur CAMUS Jean-Louis	6 passage Lévêques 18100 VIERZON	06 38 02 68 68

<https://www.indre.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches-pour-les-particuliers2/Titres-d-identite-et-de-circulation/Permis-de-conduire/Liste-des-medecins-agrees-pour-le-controle-medical-du-permis-de-conduire>

LISTE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT SANITAIRE HABILITEES

36 – Département de l'Indre

Entreprises	Nom	Téléphone	Adresse postale
Ambulances ABC	Mr IIM Gabriel Mr OLTRA S	02-54-84-06-11	59 bis Rue Notre Dame 36500 Buzançais
Ambulances ABSD	Mr PAILLIER Manuel	02-54-34-85-86	207 Avenue de Verdun 36000 Châteauroux
Ambulances ADC	Mr DESSALLES Régis	02-54-06-91-24	4 Le Poteau 23 350 Genouillat
AMBULANCES ALPHA LAURENT	M. VILLARD Clément	02-54-47-91-42	8 RD 951 36800 Rivarennes
Ambulances BELABRAISES	M. CHIRON Florian	02-54-37-61-42	9 Place de la République 36370 Bélâbre
Ambulances BERRY BOURIN	Mme BOURIN Manoëlle	02-54-38-83-80	6 Rue Bauduit 36700 Châtillon-sur-Indre
Ambulances BLANCOISE et du CYGNE	Mme NEAU Marie Rose	02-54-37-00-26	20 Boulevard Chanzy 36300 Le Blanc
Ambulances BRIFFAUT	M. BRIFFAUT Gilles	02-54-07-87-00	36 Rue Jules Chauvin 36000 Châteauroux
Ambulances CENTRE OUEST	Mme DHUMAUX	02-54-37-22-81	3 Route de la Trimouille 36300 Le Blanc / Preuilly sur Claise
Ambulances COTTEBLANCHE	Mr PIGELET Michael	02-54-02-16-16	13 Rue de la Gaggerterie 36500 Buzançais
Ambulances d'Eguzon	M. BAYON DAVID	02-54-47-43-88	Les Varennes 36200 Saint-Marcel
Ambulances LEBLANC	Mme PELLIZZARI Mélanie Mr LEBLANC Franck	02-54-48-50-50	369 Avenue de Verdun 36000 Châteauroux 4 Rue des Métiers 34000 La Châtre ZI Jean Bonnefont 36100 Issoudun ZI les Narrons 36230 Argenton sur Creuse
Ambulances LENOC	Mr LENOC Julien	02-54-37-66-13	113 Rue de la République 36300 Le Blanc
Ambulances METIVIER	Mr DEJOIE Mikael Mme Métivier	02-54-00-00--31	57 Rue Nationale 36600 Valençay
Ambulances PIGELET	M. PIGELET Michael	02-54-00-46-40	52 rue du 11 Novembre 36240 Ecueillé
AMBULANCES PASQUET-PUYBERTIER	Mr PUYBERTIER Fabrice	02-54-30-50-17	2 Avenue d'Auvergne 36160 Sainte Sévère
Ambulances Saint Marcel	M. BAYON DAVID	02-54-47-00-88	ZAC Des Varennes 36200 Argenton

Pour connaître les entreprises sanitaires agréées sur la région (37;41;18;45) , veuillez nous contacter au 02 54 29 60 31